

LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE

Cultiver la *liberté*. Cultiver le *partage*.

Je suis candidat(e) aux élections québécoises partielles de novembre 2015.

J'AI CONSCIENCE QUE :

Le logiciel libre est d'abord **une réponse à un problème d'éthique** : le logiciel non libre qui domine l'industrie informatique est source d'un important déséquilibre de pouvoir entre d'un côté quelques grands développeurs qui possèdent et contrôlent et de l'autre des milliards d'utilisateurs à qui l'on veut bien accorder des droits d'utilisation restreints et révocables à condition qu'ils renoncent aux libertés essentielles à la maîtrise de leur propre vie numérique. Dans ce système de relations défavorable au grand nombre, les utilisateurs, individuels ou collectifs, sont dans *l'incapacité* de savoir ce que font vraiment les logiciels exécutés sur leurs appareils numériques. Le remède à ce mal qui ronge toutes les sociétés humaines qui vivent aujourd'hui en symbiose avec des ordinateurs est le logiciel libre, qui existe par le choix qu'ont fait des développeurs conscientisés d'utiliser leur droit d'auteur pour protéger, par une licence, la liberté de tous d'utiliser, de copier, d'adapter et de redistribuer, tel quel ou modifié, le fruit de leur travail. Le domaine de liberté protégé par les licences de logiciel libre est absolument nécessaire à la société de l'information dans laquelle nous vivons au 21^e siècle.

L'usage et le développement du logiciel libre participent non seulement à la préservation de nos libertés et de nos droits fondamentaux à l'ère du numérique, mais également au libre partage des savoirs scientifiques, technologiques et professionnels liés à l'informatique, et conséquemment à plus d'égalité dans la distribution des richesses de la nouvelle économie. Les logiciels libres sont des biens communs.

Avec les standards ouverts et la libération des données d'intérêt public, le logiciel libre favorise un développement économique durable et générateur d'emplois locaux bien rémunérés. Cette voie de développement favorise autant l'autonomie des personnes que celle des groupes face aux technologies de l'information dont nos sociétés dépendent de plus en plus chaque jour.

Au delà du logiciel, le libre partage des œuvres numériques de toutes sortes promet une démocratisation sans précédent de l'accès au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il laisse même entrevoir un avenir dans lequel les citoyens disposeront de moyens accrus d'exercer leurs devoirs et ainsi participer plus directement à la surveillance des activités de l'État, à la confection des lois et à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics.

JE M'ENGAGE DONC À :

1. faire développer et utiliser des logiciels libres, de même qu'à faire adopter et respecter des standards ouverts, prioritairement, dans tous les organismes publics et toutes les entreprises qui relèvent de l'État québécois ;
2. défendre les droits des utilisateurs et des auteurs de logiciels libres, et sensibiliser aux logiciels libres et aux standards ouverts tous les publics amenés à en bénéficier.

LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE

Cultiver la *liberté*. Cultiver le *partage*.

Nom : _____ Prénom : _____

Circonscription : _____

Parti : _____ (écrire «indépendant(e)» si vous n'êtes pas associé(e) à un parti)

Coordonnées de confirmation :

Adresse : _____

Code postal : _____ Municipalité : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____ Télécopieur : _____

Fait à : _____ Signature : _____

Le : _____

Remplir puis expédier par courriel ou par la poste :

pacte@facil.qc.ca

CP 48113 CSP Bernard
Montréal (Québec), H2V 4S8

